Cinquante-neuvième année. - N ° 153 A Lundi 11 et mardi 12 août 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1715

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Créations d'établissements

989 931 225 RCS Lyon.
PRYMALYON.
Forme : Société Civile Immobilière.
Administration : Gérant : CHAMBERLIN Yves Maurice André nom d'usage : CHAMBERLIN. Gérant : CORTINA Rose-Marie Muriel nom d'usage : CORTINA.
Capital : 1100000.00 EUR.
Adresse : 22, Rue Julien, 69003 Lyon.
Activité : La société a pour objet : La propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La mise à disposition à titre gratuit du bien immobilier ci-après désigné sis à LYON 3ème 22 Rue Julien constituant la résidence principale des associés fondateurs, objet de l'apport en nature qu'ils en réalisent aux présentes au profit de la société qu'ils constituent. Cette mise à disposition devant avoir lieu au profit des associés fondateurs ou du survivant d'eux seul en suite du premier décès d'entre eux ; sur le bien objet du présent apport ou de tout autre bien qui s'y substituerait. En contrepartie de cette mise à disposition à titre gratuit, ceux ou celui au profit desquels elle est faite devra conserver dans l'intérêt de la société, à sa charge toutes les réparations d'entretien afférents auxdits biens immobiliers mais aussi toutes les grosses réparations au sens de l'article 605 du code civil, comme toutes les taxes y compris la taxe foncière et les impôts locaux y afférents. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité..
Date de commencement d'activité : 15 janvier 2024.